

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 mars 2019**

Le vingt six mars deux mille dix neuf, à 18h30, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le vingt mars deux mille dix neuf, se sont réunis, à la salle d'exposition de l'Espace Bouchardon, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, Dixième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 35

PRESENTS : 23

Christine GUILLEMY, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Frédéric ROUSSEL, Jacky BOICHOT, Gérard BOCQUILLON, Isabelle FENAUX, Catherine PAZDZIOR, Véronique NICKELS, Paul FOURNIE, Bernard SIMON, Béatrice JEHLE, Patrick VIARD, Didier COGNON, Michèle LEMAIRE, Marie-Christine MURGIDA, Johann CLERC, Pierre ETIENNE, Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Catherine SFEIR, Karine COLOMBO, André Xavier RESLINGER

EXCUSES : 7

Luc CHATEL, Valérie NEDELEC, Jessica GOULIN, Marielle THIBOUT, Alain DOUILLOT, Arnaud LAMOTTE, Laurence AÏDAN

ABSENTS : 5

Frédéric PERRIN, Sophie NOEL, Axel CAUSIN, Michel SULTER, Philip VIEL

PROCURATIONS : 6

Luc CHATEL à Christine GUILLEMY, Valérie NEDELEC à Marie-Christine MURGIDA, Jessica GOULIN à Johann CLERC, Alain DOUILLOT à Didier COGNON, Arnaud LAMOTTE à Karine COLOMBO, Laurence AÏDAN à Céline BRASSEUR

Madame le Maire ouvre la séance.

FINANCES

1. Fixation des taux des 3 taxes pour 2019

Le conseil décide, à l'unanimité, de reconduire les taux pratiqués en 2018 et en conséquence de fixer les taux 2019 de la « fiscalité ménage » à :

- 22.78% pour la taxe d'habitation,
- 30.54% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 43.21% pour la taxe sur le foncier non bâti.

2. Fixation du taux de TEOM pour 2019

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de diminuer le taux de TEOM et de le fixer pour l'année 2019 à 8.65%, contre 10.82% en 2018.

3. Autorisation de programme 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les autorisations de programme relatives :

- à l'accessibilité de l'Hôtel de Ville ;
- aux travaux de couvertures ;
- aux documents pour la médiathèque ;
- aux études techniques des bâtiments ;
- aux études techniques voirie ;
- au MLA, performance énergétique ;
- au plan global de déplacement, signalisation directionnelle, plan d'accessibilité des espaces publics ;
- au plan écoles ;
- au regroupement scolaire Moulin/Voltaire ;
- au regroupement scolaire Prévert/Pillon ;
- au plan voirie ;
- à l'interconnexion au réseau de chaleur et raccordements des bâtiments ;
- aux aménagements des restaurants du cœur ;
- aux véhicules matériels et engins ;
- aux vestiaires du stade Daniel Louis ;
- à la Basilique ;
- à la rénovation urbaine.

4. Budget principal - affectation des résultats 2018 par anticipation

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter le résultat déficitaire de 1 081 301,75 euros de la section d'investissement sur l'exercice 2019, de couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 2 158 163,11 euros prélevé sur la section de fonctionnement, et de reporter le solde du résultat de fonctionnement de 2 614 234,54 euros sur l'exercice 2019.

5. Budget principal - Budget primitif 2019

Le budget global s'équilibre à 54 006 177,66 euros avec :

- une section de fonctionnement à 34 718 448,35 euros,
- une section d'investissement à 19 287 729,31 euros.

Le conseil municipal décide :

- à raison de 27 Voix pour et de 1 Voix contre (Delphine GAUTIER-SDIGHA) d'adopter la section de fonctionnement du budget primitif 2019 du budget principal de la Ville de Chaumont, étant entendu que Arnaud LAMOTTE ne prend pas part au vote.
- à raison de 28 Voix pour et de 1 Voix contre (Delphine GAUTIER-SDIGHA) d'adopter la section d'investissement du budget primitif 2019 du budget principal de la Ville de Chaumont.

6. Budget annexe de l'assainissement - Affectation du résultat provisoire 2018

Le conseil décide, à l'unanimité, de reporter une partie du résultat excédentaire d'investissement de 368 732.67 euros sur la section

d'investissement de l'exercice 2019 du budget annexe de l'assainissement, le solde du résultat excédentaire d'investissement de 137 992.10 euros sur la section d'investissement de l'exercice 2019 du budget principal et le résultat excédentaire de fonctionnement de 86 589.33 euros sur la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2019.

7. Budget annexe de l'assainissement - Budget primitif 2019

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce budget primitif 2019 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 925 324,33 euros et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 1 072 807,67 euros.

8. Budget annexe de l'eau - Affectation du résultat provisoire 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter le résultat déficitaire d'investissement de 20 691,47 euros sur la section d'investissement du budget annexe de l'eau de l'exercice 2019, de couvrir ce besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 92 543,89 euros pris sur l'excédent de fonctionnement 2018, de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement de 120 641.48 euros sur la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de l'exercice 2019 et de reporter le solde du résultat excédentaire de fonctionnement de 73 545.19 euros sur la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2019.

9. Budget annexe de l'eau - Budget primitif 2019

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ce budget primitif 2019 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 222 341,48 euros et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 264 885,37 euros avec les restes à réaliser.

10. Budget annexe des résidences sociales - Affectation du résultat provisoire 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter le résultat excédentaire d'investissement de 30 737,55 euros sur l'exercice 2019 et le résultat excédentaire de fonctionnement de 50,43 euros sur l'exercice 2019.

11. Budget annexe des résidences sociales - Budget primitif 2019

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver ce budget primitif 2019 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 248 700,00 euros et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement qui est en suréquilibre de 21 585,55 euros grâce à la reprise de l'excédent 2018 de 30 737,55 euros (chapitre 001).

12. Budget annexe du multiplexe - Affectation des résultats provisoires 2018

Le conseil municipal décide, à raison de 27 voix pour et 2 abstentions (Delphine GAUTIER-SDIGHA, Abbès DJANTI) de reporter le résultat déficitaire d'investissement de 116 522,13 euros sur l'exercice 2019, de couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 116 522,13 euros prélevé sur la section de fonctionnement et de reporter le solde du résultat de fonctionnement de 95 937,00 euros sur l'exercice 2019.

13. Budget annexe du multiplexe - Budget primitif 2019

Le conseil municipal décide, à raison de 27 voix pour et 2 abstentions (Delphine GAUTIER-SDIGHA, Abbès DJANTI), d'approuver ce budget primitif 2019 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 555 437,00 euros et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 2 098 995,50 euros.

14. Subvention centre communal d'action sociale de Chaumont

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à verser au CCAS de la ville de Chaumont une subvention de 120 000 euros dont le montant est inscrit au compte 657362 du budget primitif 2019 étant entendu que le montant de la subvention prendra en compte les éventuelles décisions modificatives à venir. Ce versement pourra s'effectuer par acomptes en fonction des demandes du CCAS.

15. Subvention caisse des écoles

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à verser à la caisse des écoles de la ville de Chaumont une subvention de 54 000 euros dont le montant est inscrit au compte 657361 du budget primitif 2019 étant entendu que cette subvention prendra en compte les éventuelles décisions modificatives à venir. Ce versement pourra s'effectuer par acomptes en fonction des demandes de la caisse des écoles.

16. Attribution de subventions

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, (Gérard BOCQUILLON ne prend pas part au vote) le versement d'une subvention au Nouveau Relax de 337 200 € dans le cadre d'une convention financière et 10 000 € en subvention exceptionnelle et approuve, à raison de 27 voix pour, 1 voix contre (Delphine GAUTIER-SDIGHA) et 1 abstention (Abbès DJANTI) le versement d'une subvention de 390 000 € au GIP le Signe conformément à la convention.

17. Conditions financières du remboursement à la Ville du bâtiment du Multiplexe

Le conseil municipal décide à l'unanimité des modalités pour le remboursement de la valeur de la cession du multiplexe au budget principal de la ville qui a été différé et inscrit au budget annexe sous forme d'une avance remboursable.

18. Créances éteintes

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider l'effacement des dettes de la société « La Grande Muraille » pour un montant de 10 589.82 euros.

URBANISME, COHERENCE TERRITORIALE, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

19. Désaffectation et déclassement d'une partie de l'espace-vert Lafayette

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désaffecter cette emprise foncière, de prononcer le déclassement du domaine public communal de cette emprise préalablement à sa cession, d'une surface approximative de 884 m²,

de dire que la surface définitive sera déterminée par un géomètre après l'établissement du document d'arpentage, que l'intégralité des frais (géomètre, notaire...) seront à la charge des acquéreurs et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

20. Convention de servitude ENEDIS-Pose de câbles HTA-rue Ampère

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitude à établir avec ENEDIS relative à l'implantation de câbles souterrains sur notre parcellaire, d'accepter de recevoir à titre d'indemnité forfaitaire la somme de vingt euros (20 €) et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

21. Conventions relatives aux travaux de rénovation du parking des Ursulines

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative aux travaux, la convention relative à l'entretien et tous documents afférents. Ces 2 conventions ont pour objectif de clarifier les droits et obligations des 2 parties, et résultent d'une discussion avec la copropriété et son représentant.

22. Convention de collecte et traitement des eaux usées de la rue du chemin de fer à Chamarandes-Choignes dans les installations de la Ville de Chaumont

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les dispositions et les modalités de la nouvelle convention pour la collecte et le traitement des eaux usées de la rue du Chemin de Fer à Chamarandes-Choignes dans les installations de la Ville de Chaumont et d'autoriser le Maire à signer la convention.

CULTURE, PATRIMOINE HISTORIQUE

23. Contrat de financement du poste de directeur de la MJC dans le cadre du FONJEP

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer l'annexe financière du contrat de financement du poste de directeur de la MJC dans le cadre du FONJEP sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 pour un montant de 62 536,00 €.

24. Convention de partenariat entre la Ville de Chaumont et la Maison départementale du Tourisme de la Haute- Marne pour la réservation et la vente de service des musées de Chaumont

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat et l'avenant de commercialisation entre la Maison Départementale du Tourisme de la Haute-Marne et la Ville de Chaumont.

25. Modalités de sollicitation et de tarification des documents empruntés à la médiathèque non restitués ou détériorés

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de sollicitation et de facturation des documents empruntés à la médiathèque non restitués ou détériorés par leurs emprunteurs.

ADMINISTRATION GENERALE

26. Désignation conseil de discipline de recours

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Gérard GROSLAMBERT pour participer au tirage au sort réalisé par le président du conseil de discipline de recours et participer aux réunions de ces deux instances disciplinaires.

27. Compte-rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prise en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Chaumont le 23 AVR. 2019

Le Maire,



Christine GUILLEMY